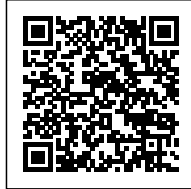


LES SITES ATE-ASSETSMARKETS.COM - ATDNG.COM

Categories: [Epargne](#), [Produits classiques](#) : [Danger!](#)

Tag: [Enquête](#)



Les sites proposent d'investir dans les bornes électriques. Ce produit à la mode est proposé par un nombre très important de sites frauduleux. Nous déconseillons tout investissement sur internet avec ce produit si le site n'a pas l'agrément de l'AMF.

Les sites internet

Le site [ate-assetsmarkets.com](https://www.ate-assetsmarkets.com)

Il a été créé le 06/09/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/ate-assetsmarkets.com>

Le site [atdng.com](https://www.atdng.com)

Il a été créé le 06/1/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/atdng.com>

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par

catégories.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 02 55 03 02 81

Il est proche d'un autre site frauduleux

atdng.com	02 55 03 02 81
53-arvl-distribution.com	02 55 03 03 27
53-arvl-distribution.com	02 55 03 05 41

Le numéro 01 87 65 31 17

Il s'inscrit dans une série intéressante :

cma-portail.com	01 87 65 26 61
ifp-investissements.fr	01 87 65 29 65
atdng.com	01 87 65 31 17
ate-assetsmarkets.com	01 87 65 31 17
gpigroupe.com	01 87 65 32 41

Il a fait l'objet d'alertes :

<https://www.signal-arnaques.com/scam/view/709145>

Les faux noms

Les sites utilisent :

- M. Laurent BREME

Les produits

Il est proposé d'investir dans les bornes électriques. Au vu de l'activité du vrai site (trading) il est impossible que cette société vende ce produit !!!

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une VRAIE SOCIÉTÉ totalement étrangère à cette arnaque. Nous publions le lien vers le VRAI SITE <http://alltrading.es/alltradings/webESP>

Le site ate-assetsmarkets.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 21/12/2023.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plaît, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages.

Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

